

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **12**
votants : **12**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : Subvention exceptionnelle
APEL pour un voyage scolaire de
1 jour l'Arboretum des Grands
Murcins

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 4 juin 2025

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole -
MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique -
ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan - BERUJAT Amandine -
MOLLON MELLETON Monique - JAILLER Philippe -
BERNARD COQUIN Florence.

Délibération n° 2025 / 0026

Absents excusés : RAPEAUX Hervé - GUERINONI Brice.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : monsieur Florent MEDINA.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les enseignants de l'école privée « Saint Joseph des Tilleuls » de MONTAGNY organisent une journée à l'Arboretum des Grands Murcins d'ARCON pour 36 élèves, le lundi 16 juin 2025.

Le coût du voyage étant élevé, monsieur le Maire propose de financer ce voyage à hauteur de 8 € par enfant et par jour, soit un montant de 288 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle à l'APEL de MONTAGNY, pour le financement du voyage scolaire l'Arboretum des Grands Murcins d'ARCON,
- 2) FIXE le montant de cette subvention à 288 €, correspondant à 8 € par enfant et par jour, pour 36 élèves de l'école privée,
- 3) DIT que la participation sera versée sur justificatif à l'exécution du voyage,
- 4) DIT que la dépense sera imputée au compte 65748.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 12 juin 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON

Le secrétaire de séance,
Florent MEDINA

